

National Policy 13.5 – Army Cadet Medal of Merit

Annex B - Army Cadet Medal of Merit with HOWARD bar

1. Introduction

Major-General Howard, CM, CMM, CD, QC was a former Army Cadet from Calgary, Alberta. He graduated from the University of Alberta with a bachelor of law and business administration in 1941. After serving overseas with the 31st Alberta Reconnaissance Regiment, Royal Canadian Armoured Corps, he co-founded the law firm of Cairns and Howard in Calgary. He was also President of the Calgary Bar Association and is a founder of the Faculty of Law at the University of Calgary.

During this time MGen Howard continued to serve in the Militia. He served in several different military positions throughout Western Canada. He retired as a Major-General as the Chief of Reserves.

MGen Howard, one of MGen Roger's original recruits, was a founding member of The Army Cadet League of Canada and one of the original charter applicants to the Department of National Defence. In 1974 MGen Howard was appointed Colonel Commandant of the Royal Canadian Army Cadets.

In 1998, as a legacy to MGen Howard's desire to promote excellence, an award was created that recognized and rewarded a cadet's overall performance during local Cadet Corps training. This legacy continues today.

2. Eligibility and Criteria

The HOWARD bar was created to recognize outstanding Army Cadets for accomplishments during the Gold Star training program. In addition to the basic requirements laid out in Section 2, eligible cadets must be:

- a. Any Army Cadet who has completed Gold Star in the nominating training year;
- b. Achieved the minimum rank of Warrant Officer; and

Politique nationale 13.5 - Médaille du mérite des cadets de l'Armée

Annex B - La Médaille du mérite des cadets de l'Armée avec barrette HOWARD

1. Introduction

Le Major-Général Howard, CM, CMM, CD, QC était un ancien cadet de l'armée originaire de Calgary, en Alberta. Il a obtenu un baccalauréat en droit et en administration des affaires à l'Université de l'Alberta en 1941. Après avoir servi outre-mer dans le 31^e régiment de reconnaissance de l'Alberta, le Corps blindé royal canadien, il a cofondé le cabinet d'avocats Cairns and Howard à Calgary. Il a également été président de l'association du barreau de Calgary et est l'un des fondateurs de la faculté de droit de l'Université de Calgary.

Pendant cette période, le Mgén Howard continue de servir dans la milice. Il a occupé plusieurs postes militaires dans l'Ouest canadien. Il a pris sa retraite en tant que Major-Général et chef des Réserves.

Le Mgén Howard, l'une des premières recrues du Mgén Roger, est un membre fondateur de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et l'un des premiers candidats à la charte du ministère de la Défense nationale. En 1974, le Mgén Howard a été nommé colonel commandant des Cadets royaux de l'Armée canadienne.

En 1998, en héritage au désir du Mgén Howard de promouvoir l'excellence, un prix a été créé pour reconnaître et récompenser la performance globale d'un cadet pendant l'entraînement du corps de cadets local. Cet héritage se perpétue aujourd'hui.

2. Admissibilité et critères

La barrette HOWARD a été créée pour récompenser les cadets de l'armée qui se sont distingués par leurs réalisations au cours du programme de formation Étoile d'or. En plus des exigences de base énoncées à la section 2, les cadets admissibles doivent:

- a. Avoir terminé le programme Étoile d'or au cours de l'année d'entraînement qui a mené à la mise en candidature;
- b. Avoir atteint le grade minimum d'adjudant;

- | | |
|---|---|
| <p>c. Be nominated by the Corps Support Committee Chair, the Corps Commanding Officer, and the Corps’ most senior Army Cadet.</p> | <p>c. Être proposé par le président du comité de soutien du corps, le commandant du corps et le cadet de l'Armée le plus ancien du corps.</p> |
|---|---|

3. Nomination Responsibilities and Process	3. Responsabilités et processus de mise en candidature
--	--

<u>Local</u>	<u>Local</u>
---------------------	---------------------

Corps Support Committee Chairs, in cooperation with the Corps Commanding Officer, and the Corps’ most senior Army Cadet shall be responsible for nominating eligible cadets to their respective Branch.	Le président du comité de soutien des corps, en coopération avec le commandant du Corps et le plus ancien cadet de l’Armée du Corps sont responsables de la mise en candidature des cadets admissibles auprès de leur division respective.
--	---

Nomination packages shall include:	Les trousse de mise en candidature doivent comprendre :
---	--

- | | |
|--|--|
| <p>a. Cadet Training Records (Cadet Information Card with redacted personal information if required is sufficient); and</p> <p>b. Letter of nomination by each of the Support Committee Chair, Commanding Officer, and the Corps’ most senior Army Cadet that demonstrates how the nominees fulfill all criteria. One letter signed by all nominators may be acceptable.</p> | <p>a. Les dossiers de formation des cadets (la carte d'information des cadets, expurgée le cas échéant des informations personnelles, suffit);</p> <p>b. Une lettre de mise en candidature signée par le président du comité de soutien, le commandant et le cadet de l'Armée le plus ancien du corps, qui démontre que les candidats répondent à tous les critères. Une lettre signée par tous les proposants peut être acceptée.</p> |
|--|--|

Nomination packages shall be received by the Branch no later than August 31st annually.	Les dossiers de mise en candidature doivent parvenir à la division au plus tard le 31 août de chaque année.
--	--

<u>Branch</u>	<u>Division</u>
----------------------	------------------------

Branches are responsible for establishing selection committees. Such committees shall include a member of the Regional Cadet Support Unit. They shall review all nominations and when required, request that the RCSU validate information presented.	Les divisions sont responsables de la mise sur pied des comités de sélection. De tels comités doivent comprendre un membre de l’Unité régionale de soutien des cadets, passer en revue toutes les mises en candidature et au besoin demander que l’URSC valide l’information présentée.
--	--

Selections shall be made no later that October 1st annually.	Les sélections doivent être effectuées au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année.
---	---

Upon selection of the recipient, the Branch shall advise the National Office.	Une fois le lauréat choisi, la division en avise le Bureau national.
--	---

<u>National Office</u>	<u>Bureau national</u>
-------------------------------	-------------------------------

The National Office shall distribute the appropriate number of medals, undress ribbons, and devices to the Branches.	Le Bureau national distribue le nombre approprié de médailles, de rubans de petite tenue et d'insignes à la division.
---	--

4. Announcement & Presentation

The Branch shall be responsible for the medal presentation and announcement.

The presentation shall be made during an appropriate ceremony no later than December 31st.

5. Allotment & Distribution

Each Branch shall be allocated 1 award per 500 Army Cadets or portion thereof (499 cadets = 1 medal, 501 cadets = 2 medals). Population reports issued by Cadets & Junior Canadian Rangers in the Spring shall be used for that award year.

Branches are encouraged where and when appropriate to ensure that recipients are dispersed geographically.

Approved April 2025

4. Annonce et remise

La division est responsable de la remise et de l'annonce de la médaille.

La remise se fait au cours d'une cérémonie appropriée, au plus tard le 31 décembre.

5. Attribution et distribution

Chaque division se verra attribuer une médaille par tranche de 500 cadets de l'Armée ou partie de celle-ci (499 cadets = 1 médaille, 501 cadets = 2 médailles). Les rapports de population émis par les Cadets et les Rangers juniors canadiens au printemps seront utilisés pour cette année de remise.

On encourage les divisions à s'assurer le cas échéant que les récipiendaires sont dispersés géographiquement.

Approuvé en avril 2025



